

Délégués :

En exercice :	112
Présents :	76
Pouvoirs :	17
Votants :	93
Suffrages exprimés :	90
Ont voté pour :	87
Ont voté contre :	2
Abstentions :	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

DELIBERATION N°CC/18-175**-Aménagement & habitat-****Périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Les membres de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 22 juin 2018, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, à la salle Viking de l'Espace Philippe Auguste, rue Charles Joseph Riquier à Vernon, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 28 juin 2018 à 19h.

Etaient présents : Patrick MENARD (AIGLEVILLE), Aline BERTOU (BOISEMONT), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-SAINT-OUEN), Nicole DELATRE (BOISSET-LES-PREVANCHES), Anne FROMENT (BOUAFLES), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET-ORGE VILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Pascal BERNARD (CORNLY), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY-SUR-EURE), Alain LERATE (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Catherine COUANON (DOUAINS), Pascal DUGUAY suppléant de Daniel BOISARD (FAINS), Guy BURETTE (FRESNE L'ARCHEVEQUE), Alain GUENEAU (GADENCOURT), Pascal JOLLY (GASNY), Claude LANDAIS (GIVERNY), Patrick LEMULLIER (GUISENIERS), Gilbert CODA suppléant de Lorraine FERRE (HARDENCOURT-COCHEREL), Clément VANDECANDELAERE (HARQUENCY), Marceline BERTRAND (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Moïse CARON (HOULBEC-COCHEREL), Michel PATEZ (LA BOISSIERE), Yvette ALRIQUET (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Gérard BINCAZ (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Michel KAESSER (LE PLESSIS-HEBERT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Pierre CRENN (LES ANDELYS), Valérie RANO (LES ANDELYS), Alain DAJON (LES ANDELYS), Dominique JUSSIAUME (LES ANDELYS), Yves ROCHETTE (MENILLES), Nathalie PLAZA (MEREY), Jean BONNAFOUS (NEUILLY), Pascal LEHONGRE (PACY-SUR-EURE), Christian LE DENMAT (PACY-SUR-EURE), Frédérique ROMAN (PACY-SUR-EURE), Jean-Pierre METAYER (PACY-SUR-EURE), Christian LORDI (PORT-MORT), Pascal MOREAU (PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX), Patrick HEITZ (ROUVRAY), Gérard VOLPATTI (SAINT-MARCEL), Marie-France CORDIN (SAINT-MARCEL), Pieternella COLOMBE (SAINT-MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT-VINCENT-DES-BOIS), Alain JOURDREN (SAINTE-COLOMBE-PRES-VERNON), Marcel BENY (SAINTE-GENVIEVE-LES-GASNY), Guy HUBERT (SUZAY), Maria GRIMOIN suppléante de Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Catherine GIBERT (VERNON), François OUZILLEAU (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Thierry CANIVET (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Jeanne DUCLOUX (VERNON), Hervé HERRY (VERNON), Michel JOUYET

(VERNON), Chantale LE GALL (VEXIN-SUR-EPTE), Jean FREMIN (VEXIN-SUR-EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR-EPTE), René DUNTZ (VEXIN-SUR-EPTE), Chantal BARTHOULOT (VEXIN-SUR-EPTE), Thomas DURAND (VEXIN-SUR-EPTE), Jean-Pierre TAULLE (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Claude ANSEAUME (VILLEZ-SOUS-BAILLEUL), Didier LANDAIS suppléant de Christian BIDOT (VILLIERS-EN-DESOEUVRE).

Absents : Pierre DURO (HECOURT), Jean-Michel MAUREILLE (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Philippe SAMSON (LA HEUNIÈRE), Christian DE CONINCK (MESNIL-VERCLIVES), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Thibaut BEAUTE (NOTRE-DAME-DE-L'ISLE), Pascal POISSON (VAUX SUR EURE), Alexandre HUAU-ARMANI (VERNON), Agnès BRENIER (VERNON), Philippe CLERY-MELIN (VERNON), Sylvie MALIER (VERNON), Philippe NGUYEN THANH (VERNON), Hélène SEGURA (VERNON), Bernard HELFER (VEXIN-SUR-EPTE).

Absents excusés : Jean-Luc MAUBLANC (SAINT-MARCEL), Steve DUMONT (VERNON), Alain BEUNÉ (VEXIN-SUR-EPTE), Emmanuel BOURDON (VEXIN-SUR-EPTE), Thierry LEROY (VEXIN-SUR-EPTE).

Pouvoirs : **Michel ALBARO (BREUILPONT)** donne pouvoir à Michel CITHER (BUEIL), **Patrick LOSEILLE (ECOUIS)** donne pouvoir à Alain LERATE (CUVERVILLE), **Christine HUMBERT (GASNY)** donne pouvoir à Pascal JOLLY (GASNY), **Philippe DESPRES (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE)** donne pouvoir à Yvette ALRIQUET (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), **Jérôme PLUCHET (LE THUIT)** donne pouvoir à Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), **Jean-Philippe ADAM (LES ANDELYS)** donne pouvoir à Alain DAJON (LES ANDELYS), **Yves DERAÈVE (MERCEY)** donne pouvoir à Thierry HUIBAN (SAINT-VINCENT-DES-BOIS), **Didier PELTIER (MEZIERES-EN-VEXIN)** donne pouvoir à Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), **Patrick JOURDAIN (TILLY)** donne pouvoir à Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-SAINT-OUEN), **Sébastien LECORNU (VERNON)** donne pouvoir à François OUZILLEAU (VERNON), **Nathalie LAMARRE (VERNON)** donne pouvoir à Dominique MORIN (VERNON), **Henri-Florent COTTE (VERNON)** donne pouvoir à Catherine GIBERT (VERNON), **Nathalie ROGER (VERNON)** donne pouvoir à Johan AUVRAY (VERNON), **Mariemke DE ZUTTERE (VERNON)** donne pouvoir à Nicole BALMARY (VERNON), **Pascal RENARD (VEXIN-SUR-EPTE)** donne pouvoir à Jean FREMIN (VEXIN-SUR-EPTE), **Jean-Marie DELISLE (VEXIN-SUR-EPTE)** donne pouvoir à Chantal BARTHOULOT (VEXIN-SUR-EPTE), **Evelyne NOEL (VEXIN-SUR-EPTE)** donne pouvoir à René DUNTZ (VEXIN-SUR-EPTE),

Secrétaire de séance : Gérard BINCAZ (LA ROQUETTE).

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 143-10 et L 143- 11 ;

Vu la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2017-1 du 13 février 2017 modifiant l'arrêté de création de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/17-267 du 28 septembre 2017 portant prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la CAPE et définition des modalités de concertation ;

Vu la délibération n° CC/18-14 du 22 février 2018 portant extension du périmètre du SCoT à la Commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon et précisant la liste des communes comprises dans le SCOT ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire du 12 septembre 2018 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De préciser que le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Seine Normandie Agglomération correspond au périmètre administratif de la communauté d'agglomération. Toute extension ou réduction du périmètre de l'EPCI, vaut extension ou réduction du périmètre du SCoT, conformément aux articles L143-10 et L143-11 du code de l'urbanisme.

Article 2: D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du SCoT.

Article 3 : La délibération n° CC/18-14 du 22 février 2018 portant extension du périmètre du SCoT à la Commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon et précisant la liste des communes comprises dans le SCOT, est abrogée.

Article 4 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 5 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier.

Article 6 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Frédéric DUCHÉ

